



PROCÉDURE

P13. REALISATION DE LA VACCINATION COVID-19 JANSSEN

- Personnel compétent :**
- Les **pharmaciens** déjà formés à la vaccination et ayant déclaré une activité de vaccination (dans le cadre de la grippe notamment) peuvent **prescrire et administrer** le vaccin Janssen®.
 - Les **étudiants de troisième cycle court** de pharmacie peuvent **injecter** le vaccin Janssen® (sous réserve qu'ils aient suivi soit les enseignements théoriques et pratiques relatifs à la vaccination dans le cadre de leur cursus, soit une formation spécifique à la réalisation de cet acte, dispensée et attestée par un professionnel de santé formé à l'administration des vaccins)

MISE EN PLACE DU SERVICE

1. S'assurer de la bonne mise en place du service à l'Officine : vérifier notamment que

- Les conditions techniques sont bien remplies (locaux adaptés, matériel nécessaire disponible, trousse de première urgence complète,...)
- l'activité a été déclarée auprès de l'ARS, et la médecine du travail est informée
- Le personnel a bien été formé
- La trousse d'urgence est à placer à proximité du local d'injection, dans un endroit connu de tous
- L'information au public est visible (en apposant, notamment, l'affiche « [Ici nous vaccinons](#) »)

M.23 - Mise en place de la vaccination

2. Accueil du patient : demander la carte vitale

Vérifier son éligibilité : [Questionnaire vaccination contre la Covid-19](#)

C.07 - Éligibilité et priorisation Vaccin AZ

Informé le patient et recueillir son consentement éclairé

Compléter le questionnaire pré-vaccinal dans le système d'information [VaccinCovid](#)

3. Préparer le plan de travail

- Nettoyer le plan de travail avec un désinfectant virucide
- Se laver les mains (eau + savon, ou gel hydroalcoolique)
- Préparer le matériel requis : compresses stériles, désinfectant, pansements, boîte de recueil des DASRI, seringue 1 mL + aiguille 25G 25 mm ou seringue sertie, poubelle

4. Préparer le flacon de vaccin :

- Se désinfecter les mains, sortir le vaccin de l'enceinte réfrigérée puis vérifier :
 - la date de péremption
- Si la solution est incolore à légèrement jaune, limpide à très opalescente, l'absence de particules
- **Inscrire la date et l'heure du percutage du flacon**

5. Préparer la seringue :

- Le vaccin COVID-19 JANSSEN® ne nécessite pas de reconstitution
- Agiter le flacon en le tournant doucement ne position verticale pendant 10 secondes après décongélation et avant chaque prélèvement. Ne pas secouer.
- Enlever l'opercule du flacon et désinfecter le bouchon avec une compresse imbibée de solution antiseptique ou d'alcool modifié 70% (temps de contact 1 min)
- Peler l'emballage de la seringue, décapuchonner l'aiguille, piquer le flacon
 - Retourner le flacon et prélever 0,5 ml
 - Vérifier le volume, l'absence de bulle
 - Ajuster le volume à l'intérieur du flacon
 - Retirer l'aiguille

6. Injection du vaccin COVID-19

- Désinfecter la zone d'injection
- Tendre la peau fermement entre le pouce et l'index
- Injecter le vaccin par voie IM **uniquement**, de préférence dans le muscle deltoïde du bras supérieur, perpendiculairement
- Injecter la dose entière de vaccin
- Retirer l'aiguille, et appliquer le pansement

En cas de casse de flacon ou de projection sur une surface, celle-ci est désinfectée à l'aide d'un désinfectant actif sur les adénovirus (peroxydes, halogénés, aldéhydes, éviter les ammoniums quaternaires)

7. Après l'injection du vaccin COVID-19

- Comprimer la zone d'injection avec une compresse et poser un pansement sur cette zone.
- Effectuer une hygiène des mains avec du produit hydroalcoolique
- Placer le patient sous surveillance pendant au moins 15 minutes après la vaccination afin de détecter la survenue d'une réaction anaphylactique suivant l'administration du vaccin.
- Conseiller éventuellement une prophylaxie post vaccinale (paracétamol)

Connaître la conduite à tenir face à une réaction anaphylactique post-vaccinale et un Accident d'Exposition au Sang

M.90 -Vaccination Antigrippale

Attention aux signes et symptômes évocateurs d'accidents thromboemboliques et / ou aux signes cliniques évoquant une thrombocytopénie (purpura, saignement...)

8. Gestion des DASRI

Les flacons vides, les seringues et les aiguilles suivent la voie classique d'élimination des DASRI

9. Traçabilité des vaccinations

- Enregistrer l'acte vaccinal dans le système d'information [VaccinCovid](#) et dans le dossier de l'utilisateur
 - Remettre au patient le PDF de l'acte d'éligibilité à la vaccination et l'acte de vaccination
- Inscrire l'acte dans le carnet de santé, le carnet de vaccination ou le DMP de la personne vaccinée

REALISATION DE L'ACTE VACCINAL

APRES





PROCÉDURE

P13. REALISATION DE LA VACCINATION COVID-19 JANSSEN

La procédure : principes

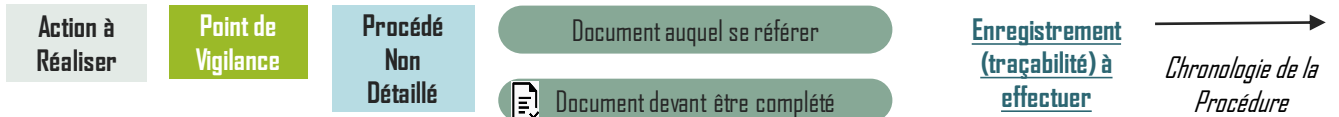
Une procédure décrit les points clefs d'une activité officinale afin d'organiser efficacement son déroulement et d'éviter d'éventuels oublis. Elle permet de fiabiliser et d'harmoniser les pratiques au sein de l'équipe.

Pour être utile elle doit toujours être présentée et discutée avec l'ensemble des collaborateurs concernés.

Elle est généralement conservée au sein d'un classeur qualité (ou dans le cloud documentaire de l'officine) mais elle peut aussi être affichée dans le back office.

Sous forme de logigramme (schéma) elle suit une codification présentée dans la légende ci-dessous.

Légende



Abréviations

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux - **IM** : Intra-Musculaire

Commentaires pour un bon usage

- **Formation** : la condition de formation est réputée acquise pour tous les pharmaciens formés à la vaccination contre la grippe. Un tutoriel est en cours d'élaboration par les sociétés savantes à destination des pharmaciens pour les accompagner dans leur pratique.
- **Cas des personnes recevant un traitement anticoagulant ou présentant une thrombopénie ou tout autre trouble de la coagulation (telle que l'hémophilie)** : le vaccin doit être administré avec prudence chez ces personnes car un saignement ou une ecchymose peut survenir après administration intramusculaire chez ces personnes.
- **Conservation du vaccin** : (Pour rappel : 1 flacon = 5 doses; et 1 dose = 0,5 mL de suspension).
 - Conserver les flacons dans un emballage extérieur afin de les protéger de la lumière
 - Flacon multidose non ouvert :
 - conservation 2 ans entre -25°C et -15°C
 - 3 mois au réfrigérateur entre 2°C et 8°C, sans dépasser la date de péremption imprimée (EXP)
 - 12 heures entre 9°C et 25°C
 - Une fois décongelé, le vaccin ne doit pas être recongelé
 - Flacon multidose ouvert (après le premier prélèvement dans le flacon) :
 - 6 heures entre 2°C et 25°C (stabilité physico-chimique)
 - 6 heures entre 2°C et 8°C (stabilité microbiologique)
 - Ou 3 heures à température ambiante
 - Eviter de jeter des doses : vacciner toute personne volontaire avec des doses surnuméraires. Si toutefois il reste du vaccin qui n'a pas pu être utilisé après 3 heures à température ambiante ou 6 heures au réfrigérateur après premier percement, jeter tout vaccin non utilisé
- **Traçabilité dans le téléservice « Vaccin Covid »** :
 - Ce téléservice est accessible soit par AmeliPro <https://vaccination-covid.ameli.fr/> : la connexion se fait grâce à ProSantéConnect (avec une GPS ou eGPS). Le type de lieu de vaccination à sélectionner est « au cabinet ou dans la structure d'exercice » : il faut ensuite renseigner le FINESS géographique de l'officine
 - Il doit être renseigné à chaque étape :
 - Pour déclarer l'éligibilité d'un patient et éditer la synthèse à transmettre au patient (PDF de l'acte d'éligibilité à la vaccination)
 - Pour enregistrer la première puis deuxième injection et éditer l'acte de première puis deuxième vaccination (ces documents doivent être remis au patient)
 - **Il est impératif que chaque vaccination soit renseignée sans délai dans la plateforme réservée à cet effet en sélectionnant le vaccin spécifique.** Il s'agit d'un impératif de sécurité sanitaire pour la traçabilité des injections et d'une nécessité afin de pouvoir suivre la consommation réelle des doses
 - Un numéro téléphonique de support est disponible en cas de difficulté de connexion ou d'utilisation du service : [Informations sur Vaccin Covid – Guide utilisateur de Vaccin Covid](#)
 - Enregistrement des personnes dont le **NIR est inconnu** (par exemple : personnes étrangères) : dans l'onglet « identification patient », lorsque le NIR n'est pas reconnu, une ligne s'affiche avec la mention suivante « le NIR saisi ne correspond à aucun assuré connu dans nos référentiels. Veuillez vérifier votre saisie sinon enregistrer votre patient [via ce lien](#) ». Cliquez sur « [via ce lien](#) », vous pourrez ainsi saisir manuellement les informations relatives à votre patient.
- **Prise de rendez-vous** : contrairement aux centres de vaccination, il n'y a pas d'offre nationale de système de gestion de la prise de rendez-vous en officine. Chaque officine est libre de s'équiper, si elle le souhaite, du logiciel de prise de rendez-vous de son choix.
- **Référencement sur Santé.fr** : il est possible de référencer son officine sur Santé.fr en se connectant au portail de télédéclaration des pharmacies puis en cliquant sur "Gérer l'affichage de mon offre de vaccination contre la COVID 19 sur Santé.fr"

Références :

Décret n° 2021-248 du 4 mars 2021, Décret n° 2021-325 du 26 mars 2021, Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021, [Recommandation de la HAS](#) du 12 mars 2021 sur la place du vaccin Covid-19 Janssen, [DGS-URGENT N°2021-42](#), [DGS-URGENT N°2021-44](#), Fiche [Préparation et modalités d'injection du vaccin Covid-19 Vaccin Janssen](#), Notice d'information : [COVID-19 Vaccin Janssen](#), Fiche [Informations pour l'usage de Vaccin Covid et de la carte GPS](#), Tutoriel : [Conduite à tenir en cas d'anaphylaxie](#)
[Arrêté du 1er juin 2021](#) prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire